

Intervenants

Patricia Blanc, Prévention de la pollution et de la qualité de l'air, Direction générale de la prévention du risque, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, Paris

Catherine Bowyer, IEEP (Pollution and Climate Institute for European Environmental Policy), Londres

Patrice Böhmer, BIO Intelligence Service S.A.S, Ivry-Sur-Seine

Karl Falkenberg, Directeur Général, DG Environnement, Commission européenne, Bruxelles

Cesta Hrdinka, Ministère de l'environnement de la République Tchèque, Prague

Anke Joas, BIPRO GmbH, Munich

Klaus Koegler, Chef d'Unité, Production et consommation durable, DG environnement, Commission européenne, Bruxelles

John MacIntyre, Unité chargée de la directive cadre sur les déchets, Affaires environnementales, alimentaires et rurales (Defra), Londres

Frank Petersen, Cher d'Unité "droit de l'économie du déchet", Ministère Fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité des réacteurs, Bonn

Jean-Philippe Rageade, Directeur adjoint et Directeur des programmes, ERA, Trèves

Christoph Sobotta, Référendaire, Cabinet de Madame l'Avocat Général Juliane Kokott, Cour de Justice des CE, Luxembourg (à confirmer)

Patrick Thieffry, Avocat, Thieffry & Associés, Paris ; Professeur associé, Paris I Panthéon-Sorbonne

Geert van Calster, Of counsel, DLA Piper, Bruxelles ; Professeur en droit de l'environnement et de l'énergie, K.U. Leuven

Andreas Versmann, Production et consommation durable, DG environnement, Commission européenne, Bruxelles

Matthieu Wemaëre, Avocat, Bruxelles et Paris

Contenu

La Directive 2008/98/CE relative aux déchets, adoptée en novembre 2008, appréhende la gestion des déchets sous l'angle d'une nouvelle approche basée sur la prévention des effets néfastes que la création et la gestion des déchets peuvent avoir sur la santé humaine et sur l'environnement.

La Directive instaure une hiérarchie des déchets et fait naître des questions complexes dans le processus de transposition en cours. Par l'introduction de programmes de prévention, elle met un nouvel instrument politique à la disposition des Etats membres. Le recyclage et la valorisation des déchets sont mis en exergue par l'instauration d'objectifs et de critères applicables à la collecte et liés à l'efficacité énergétique. Le principe de la responsabilité élargie du producteur devra être transposé par les Etats membres et s'adapter aux structures administratives et au rôle joué par les municipalités.

Les nouvelles définitions qui reprennent en partie les arrêts de la Cour de Justice des CE applicables aux sous-produits, à la fin du statut du déchet, au recyclage et à la valorisation ainsi que le renforcement des plans de gestion des déchets devraient pouvoir assurer une meilleure application de la législation sur la gestion des déchets.

La Directive devra être transposée dans les Etats membres avant le 12 décembre 2010. Le but de la conférence est donc de réunir les parties concernées des Etats membres, de la Commission européenne, de la Cour de justice, ainsi que les praticiens, afin de présenter l'acquis et les innovations de la Directive, ainsi que d'offrir une plate-forme européenne de discussion sur les modèles de transposition et les stratégies de mise en œuvre dans les Etats membres.

Pour plus d'informations :

Nathalie Dessert

Tel. +49 (0)651 937 37 21

Fax. +49 (0)651 937 37 95

E-mail : ndessert.era.prog4@era.int

Inscription en ligne : www.era.int



EUROPÄISCHE RECHTSAKADEMIE
ACADEMY OF EUROPEAN LAW
ACADEMIE DE DROIT EUROPEEN
ACCADEMIA DI DIRITTO EUROPEO
TRIER - TREVES - TREVIRI

LA NOUVELLE DIRECTIVE CADRE SUR LES DECHETS SUR LA VOIE DE SA TRANSPOSITION

Organisation :
ERA (Florence Hartmann-Vareilles)
en coopération avec
la DG environnement,
Commission européenne

Langues :
Français, anglais
(interprétation simultanée)

Référence :
209D97



DG Éducation et culture
Programme pour l'éducation et
la formation tout au long de la vie

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.
Cette communication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas
responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.



Bruxelles, 1-2 octobre 2009

Management Centre Europe (MCE)
Rue de l'Aqueduc 118, 1050 Bruxelles

www.era.int

Jeudi 1er octobre 2009

09h15 Accueil des participants

09h30 Ouverture

- *Karl Falkenberg*
- *Jean-Philippe Rageade*

Présidence: Andreas Versmann

I. La prévention et la hiérarchie des déchets

10h00 **La hiérarchie des déchets orientée vers le cycle de vie**
Patrick Thieffry

10h45 Discussion

11h00 Pause café

11h30 **Les programmes de prévention des déchets : comment atteindre une consommation et une production durables**
Brice Böhmer

12h15 Discussion

12h45 Déjeuner

14h15 **La promotion du recyclage par objectifs, collection séparée et critères liés à l'efficacité énergétique**
Catherine Bowyer

15h00 Discussion

15h15 **De l'éco-conception à une gestion environnementale raisonnable : le partage des responsabilités entre les acteurs**
Matthieu Wemaëre

16h00 Discussion

16h15 Pause café

II. Les expériences de transposition dans les États membres

16h45 **Table ronde avec des représentants de ministères nationaux, notamment :**

- *Frank Petersen (Allemagne)*
- *Patricia Blanc (France)*
- *John MacIntyre (Grande-Bretagne)*
- *Cesta Hrdinka (République Tchèque)*

17h45 Discussion

18h15 Fin de la première journée

Vendredi 2 octobre 2009

III. Vers une clarification de la définition du déchet

09h00 **La définition du déchet et le statut du sous-produit et du déchet en fin de vie**

- *Geert van Calster*
- *Christophe Sobotta*

10h00 Discussion

10h15 Pause café

IV. Vers une meilleure mise en œuvre du droit des déchets

10h45 **Les stratégies de mise en œuvre et rôle des plans de gestion des déchets**
Anke Joas

11h30 Discussion

V. L'utilisation durable des ressources et le droit de la gestion des déchets

11h45 **Les activités et projets de la Commission européenne**
Klaus Koegler

12h15 **Le rôle futur de la législation sur les déchets dans le contexte des politiques sur l'utilisation durable des ressources**

12h45 Discussion

13h00 Fin de la conférence

Conférence à venir :

ENVIRONMENTAL ASSESSMENTS AND ENFORCEMENT OF COMMUNITY LAW

Lisbonne, 2-3 Novembre 2009
Langues : anglais et portugais
Référence : 209D98

Programme sous réserve de modifications

Version actuelle de tous les programmes :
www.era.int